

ASSEMBLÉE NATIONALE27 avril 2006

IMMIGRATION ET INTÉGRATION - (n° 2986)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 96

présenté par
M. Mariani, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 58

Dans l'alinéa 4 de cet article, substituer au mot :

« modifié »,

le mot :

« rédigé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.